

**Nombre de membres
en exercice : 11****COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL****Présents : 10****Séance du 12 avril 2022****Absents et excusés : 1** L'an deux mille vingt-deux et le douze avril à 18 heures 15, l'assemblée régulièrement convoquée le 08 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame le Maire Eliette ANGELIBERT.**Votants : 10****Sont présents:** Eliette ANGELIBERT, Cyril GARRIGUES, Sébastien CHAMBERT, Hervé ROUMIEUX, Annick LANDES, Brigitte BURGALIERES, Pascal ANGELIBERT, Dominique JAUJAY-DIF, Daniel HUREAU, Marilyne CAZAL**Représentés:****Excuses:** Jean MAHE**Absents:****Secrétaire de séance:** Marilyne CAZAL

La séance est ouverte en présence de M. Alain MONTOURCY, conseiller aux décideurs locaux du Trésor Public ainsi que de M. Freddy TERLIZZI et Mme Caroline MEY- FAU, conseillers départementaux. Madame le Maire les remercie pour avoir répondu favorablement à son invitation.

ORDRE DU JOUR**1 - APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Madame le Maire donne lecture aux élus du Procès verbal de la séance précédente, lequel est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2021 - DE 2022 09 :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	+ 226 010.01 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 3 539.15 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

• Solde d'exécution de l'exercice	- 15 244.56
• Solde d'exécution cumulé	+ 3 539.15 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2021

• Dépenses d'investissement	41 188.92 €
• Recettes d'investissement	5 000.00 €
Solde :	- 36 188.92 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

• Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 3 539.15€
• Rappel du solde des restes à réaliser	- 36 188.92
Besoin de financement total	- 32 649.77

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

• Résultat de l'exercice	26 113.95 €
• Résultat antérieur	226 010.01 €

TOTAL A AFFECTER : 252 123.96 €

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit

AFFECTATION

1) Couverture de besoin de financement de la section d'investissement (crédit de compte 1068) sur BP 2022 :	51 433.48 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (report à nouveau créditeur R 002)	200 690.48 €
TOTAL : 238 228.39 €	

3 - VOTE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022 - DE 2022 10 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que depuis 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables,

Considérant que cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),

Considérant que la suppression de la taxe d'habitation a entraîné une modification des modalités de vote des taux d'imposition dès 2021,

Le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE

- **DE RECONDUIRE** les taux en 2022 identiques à ceux appliqués en 2021
- **D'APPLIQUER** pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (F.B) : **38.68 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (F.N.B.) : **136.76 %**
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

4 - VOTE BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE - DE 2022 11 :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le **budget primitif Communal 2022** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du **22/03/2022**, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **325 129.48 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **313 689.07€**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	325 129.48	325 129.48
<u>Section d'investissement</u>	313 689.07	313 689.07
TOTAL	638 818.55	638 818.55

Vu l'avis de la commission des finances du **22/03/2022**,

Vu le projet de **budget primitif Communal 2022**,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE

- **D'APPROUVER** le *budget primitif Communal 2022* arrêté comme présenté ci-dessus :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

VOTE BUDGET PRIMITIF 2021 DU LOTISSEMENT LE BOUT DE LA COTE - DE 2022 12 :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le *budget primitif du lotissement "Le Bout de la Côte" 2021* arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22/03/2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **91 190.86 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **135 197.39 €**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	91 190.86	91 190.86
<u>Section d'investissement</u>	135 197.39	135 197.39
TOTAL	226 388.25	226 388.25

Vu l'avis de la commission des finances du 22/03/2022,

Vu le projet de *budget primitif du Lotissement "Le Bout de la Côte" 2022*,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le *budget primitif du Lotissement Le Bout de la Côte 2022* comme présenté ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

5 - QUESTIONS DIVERSES :

- Pour cette première réunion dans la salle rénovée du Conseil municipal, les élus s'aperçoivent que la porte d'entrée pleine les empêche de voir venir les visiteurs qui eux mêmes hésitent à entrer ne pouvant pas voir si la salle est bien occupée. Les élus décident de se renseigner pour savoir s'il serait possible de vitrer une partie de cette porte.
- La discussion reprend sur le Ciné belle étoile qui aura bien lieu cet été encore. Son organisation continue mais n'est pas complètement finalisée pour le moment. Les Collectives devraient participer comme l'an passé, soit délocaliser le marché du Bois de Faral sur la place de l'Eglise.
- Les élus évoquent les travaux de réhabilitation à effectuer dans un des logements de la mairie et ils pensent en profiter pour revoir l'assainissement autonome des bâtiments (logements, mairie, salle des fêtes). Plusieurs idées sont en cours de réflexion, mais il faudrait prévoir environ 16 000 € HT pour une fosse. Madame le Maire explique les 2 devis qu'elle a pu obtenir : le système proposé par Gedimat demande une maintenance et un entretien plus coûteux que celui de AQUA environnement (El Lescout TP). Ce dernier propose un assainissement autonome écologique avec filtration coco qui semble plus adapté.
Des élus ont entendu parler de ce système de manière positive. Les élus se décident favorablement sur ce principe et autorisent Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.
Madame le Maire propose de regarder les aides possibles du département ou de la région et s'interroge sur le fonds de concours de Cauvaldor. Pour ce dernier, nous avons épuisé tout ce que l'on pouvait utiliser mais il serait peut être judicieux de retirer la dernière demande en cours au profit de cette nouvelle. Il faut voir ce qui est le plus intéressant pour la Commune.

- Un projet de barbecue (collectif) est également en préparation, il sera installé à côté de l'Eglise, près du terrain de boules.
- Le "travail", offert par G. Destrel va être posé sur un socle à Coujet sur le Communal.
- Les traditionnels Mais des élections municipales vont enfin pouvoir être envisagés. En ce qui nous concerne, cette cérémonie festive se présentera comme la plantation d'un Mai commun en date du 14 juillet au soir. Il faudra prévoir suffisamment tôt les invitations à la population.

Fin de la séance à 19h30